

Expérimentation menée la Région Grand Est dans le cadre du Pacte des ruralités :

« Parcours de Transformation des Territoires Ruraux par le Numérique »

CHARTRE D'EXPERIMENTATION

Communauté de Communes Ardenne, Rives de Meuse

Dans le prolongement de sa politique ambitieuse d'aménagement numérique des territoires, la Région Grand Est poursuit son action en faveur de la « transformation numérique » des ruralités.

Le déploiement de nouveaux usages et services numériques constitue un levier essentiel pour répondre aux multiples défis économiques, sociétaux et environnementaux auxquels sont aujourd'hui confrontées les collectivités rurales.

Ainsi, l'Assemblée Régionale a approuvé dans le cadre du « [Pacte des ruralités de la Région Grand Est](#) » **l'expérimentation d'un « Parcours d'accompagnement des collectivités pour accélérer les transformations des territoires par le numérique ».**

Portée par le Pôle des « Transitions » de la Région Grand Est avec l'appui de Grand E-Nov+, l'agence des transformations du Grand Est, et en lien avec les Maisons de Région, cette expérimentation a pour objectif de tester avec **des collectivités « pilotes » une démarche de soutien en ingénierie visant à faciliter la mise en oeuvre de projets mobilisant le numérique comme un levier de développement au service des politiques publiques.**

Cette chartre présente le cadre de collaboration entre la Région Grand Est, Grand E-Nov+ et les collectivités « pilotes » entrant dans le « Parcours de Transformation des Territoires Ruraux par le Numérique » pour favoriser la bonne mise en oeuvre de l'expérimentation.

1. Rappel des étapes du Parcours

Le diagnostic transversal

- ➔ Conduite d'un diagnostic sur les enjeux prioritaires sur lesquels le numérique constituerait un levier pour la collectivité et son territoire ;
- ➔ Préconisations d'actions / projets prioritaires à engager.

La mise en œuvre de projet(s)

- ➔ Accompagnement au cadrage du(des) projet(s) identifiés dans le cadre du diagnostic transversal ;
- ➔ Appui au déploiement :
 - « Sourcing » de solutions développées en région Grand Est ;
 - Identification de financements pouvant être sollicités et du cadre juridique mobilisable ;
 - Suivi régulier lors de la mise en œuvre et appui à la levée des freins ;
- ➔ Co-élaboration d'un protocole d'évaluation du projet et suivi des indicateurs du (des) projet(s).

L'évaluation

- ➔ Retour d'expérience global sur le Parcours

2. Cadre de l'expérimentation

En entrant dans le « Parcours de Transformation », les collectivités « pilotes » conviennent de respecter le cadre de collaboration présenté ci-après.

→ Mobiliser le(s) élu(e-s) et les équipes opérationnelles dans l'intérêt de la réussite de l'expérimentation et la mise en œuvre de projet(s) :

- Prendre connaissance du calendrier de l'expérimentation et de ses différentes phases et mobiliser les interlocuteurs pertinents pour leur bonne réalisation :
 - Phase de diagnostic avant le 31 décembre 2024 ;
 - Phase de mise en œuvre de projet qui débutera au plus tard au deuxième trimestre 2025 et impliquera des temps de suivi réguliers (1 à 2 fois par mois).
- Désigner un référent opérationnel pour le bon suivi de l'expérimentation (mobilisation estimative : en phase de diagnostic de 2 jours entre septembre 2024 et décembre 2024, puis de 2 jours par mois en phase de déploiement de projet).

→ Collaborer via le partage d'information et des échanges réguliers sur l'avancement de l'expérimentation :

- S'inscrire dans une dynamique de co-construction positive et une communication active ;
- Prévenir les services de la Région Grand Est et Grand E-nov+ le plus en amont possible de tout enjeu de confidentialité, ainsi que de tout changement qui pourrait impacter le bon déroulement du déploiement du Parcours.

→ Contribuer à l'évaluation continue et finale de l'expérimentation :

- Participer à des temps de retour d'expérience individuels et/ou collectifs avec l'ensemble des collectivités pilotes (au moins 1 en 2024 et au moins 2 en 2025) ;
- Faire remonter les indicateurs liés au(x) projet(s) déployé(s) et co-définis en phase de cadrage.

→ Contribuer à la valorisation de l'expérimentation :

- Participer à la mise en visibilité de la démarche, en concertation et avec l'accord de la Région Grand Est avant toute publication et communication, en respectant la charte graphique de la Région Grand Est, le cas échéant.

3. Contacts (à compléter obligatoirement) :

Pour la Région Grand Est et Grand E-Nov+ :

- Cyril Muller, chef de projets « Usages numériques et innovations territoriales », Région Grand Est
cyril.muller@grandest.fr / 03 87 33 60 77
- Lucas Gricourt, chef de projet Transformations Territoriales, Grand E-nov+
l.gricourt@grandenov.plus / 07 57 10 19 44

Pour la Communauté Ardenne, Rives de Meuse -

- Nom et prénom de l' élu(e) référent(e) de la démarche : PAULET Sébastien
- Titre/Portefeuille : Vice-président en charge des TIC et des réémetteurs TNT
- Courriel : president@ardennerivesdemeuse.com
- Téléphone : 03.24.41.50.90

- Nom et prénom du référent opérationnel : BERTAUX Fabrice
- Fonction : Responsable du service TIC
- Courriel : ntic@ardennerivesdemeuse.com
- Téléphone : 03.24.41.50.90

4. Données personnelles

Les collectivités transmettent à la Région Grand Est et à Grand E-nov+ des données personnelles (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone). Ces informations font l'objet d'un traitement informatisé, sous la responsabilité du dirigeant de Grand E-nov, et sont destinées uniquement à l'Agence, à la Région Grand Est.

Conformément à l'article 6, 5° de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel ne sont conservées sous une forme permettant l'identification que pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, soit le temps de l'expérimentation, qui prendra fin en janvier 2026

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation des informations personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier à :

GRAND E-NOV+
30 rue François Spoerry
68100 Mulhouse

ou un e-mail à rgdp@grandenov.plus

Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse
Le Président
Bernard DEKENS